

Créer son entreprise lorsqu'on est demandeur d'emploi

CE GUIDE VOUS EST OFFERT PAR :



**Pour toute information complémentaire,
nous contacter : info@lesclesdelabanque.com**

Le présent guide est exclusivement diffusé à des fins d'information du public. Il ne saurait en aucun cas constituer une quelconque interprétation de nature juridique de la part des auteurs et/ou de l'éditeur. Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle des textes de ce guide est soumise à l'autorisation préalable de la Fédération Bancaire Française.

Éditeur : FBF – 18 rue La Fayette 75009 Paris – Association Loi 1901

Directeur de publication : Maya Atig

Imprimeur : Concept graphique,

ZI Delaunay Belleville – 9 rue de la Poterie – 93207 Saint-Denis

Dépôt légal : janvier 2025

SOMMAIRE

Comment tester votre motivation à créer votre activité ?	4
Comment formaliser votre projet ?	6
Comment choisir la forme juridique de votre activité ?	8
Qui peut vous aider ?	10
Comment préparer votre demande de financement ?	12
Quelles solutions de financement pour les demandeurs d'emploi ?	14
Quelles sont les autres solutions de financement ?	18
À quel moment rencontrer votre banque ?	20
Comment vous faire accompagner après la création ?	22
L'essentiel	24

Introduction

Plus d'un million d'entreprises ont été créées en 2023. Si la création demeure une aventure personnelle, elle est aujourd'hui grandement facilitée tant sur les démarches administratives, l'assouplissement du régime fiscal ou social de l'entreprise que sur la variété des structures existantes pour exercer votre activité. Ce guide bancaire vous aide à faire le point.

**Comment
tester votre
motivation
à créer votre
activité ?**

La création d'une entreprise ne s'improvise pas : **il est essentiel** que vous preniez le temps de la réflexion afin **d'être certain que vous pourrez vous consacrer** totalement **à votre projet professionnel** qui impactera également votre vie privée.

Il est important que vous vous interrogiez sur vos :

- motivation personnelle ;
- compétences professionnelles ;
- disponibilité ;
- objectifs ;
- contraintes ;
- ressources.

**Comment
formaliser
votre projet ?**

Vous devez **rédiger un business plan** pour présenter votre projet et convaincre vos futurs partenaires (investisseurs, associés ,clients, financeurs...).

Il vous permettra aussi d'avoir une vision complète.

Il reprend :

- votre identité et votre profil (expériences, compétences, diplômes...) ;
- le marché (étude de marché, profil de la clientèle visée, concurrence...) ;
- l'offre commerciale : le produit ou le service proposé (spécificités, positionnement par rapport au marché) ;
- la stratégie (politique de prix, communication...) ;
- le cadre juridique (statut juridique, régime fiscal de l'entreprise...) ;
- le financement (évaluation des besoins et moyens de production/distribution, ressources envisagées...) ;
- les prévisions financières (compte de résultat prévisionnel, plan de trésorerie, calcul du seuil de rentabilité...).

**Comment
choisir la forme
juridique de
votre activité ?**

La forme juridique de l'entreprise peut parfois s'imposer d'elle-même en fonction de l'activité. En général, vous devrez faire un choix.

C'est **en répondant à un certain nombre de questions** que **vous pourrez déterminer la forme juridique la mieux adaptée à votre activité** :

- Exercerez-vous votre activité seul ou avec des associés ? (Entrepreneur individuel/Société...)
- Souhaitez-vous limiter votre responsabilité en cas de difficultés ? (SARL, EURL)
- Ou encore bénéficier d'un régime social ou fiscal spécifique ? (Micro entrepreneur, SNC...)
- Avez-vous un patrimoine personnel à protéger ?
- Exercez-vous une profession ou activité réglementée ? (Entreprise Individuelle, Société d'Exercice Libéral...)

**Qui peut
vous aider ?**

France Travail

Contactez votre conseiller France Travail dans le cadre de votre Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE). Indiquez-lui votre intention de créer une entreprise. Il vous mettra en relation avec un **réfèrent « création d'entreprise »** qui sera en mesure de vous présenter les ateliers et les prestations individuelles spécifiques à la création d'entreprise, notamment le programme Activ'Créa.

L'URSSAF

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé et gratuit avec l'URSSAF pendant les premiers mois de votre activité « Mes premiers mois avec l'URSSAF ».

Les structures d'accompagnement spécialisées

Pour tester la viabilité de votre projet et avoir une analyse critique de celui-ci, vous pouvez également faire appel aux Chambres consulaires, à des experts-comptables ou encore à des réseaux d'accompagnement.

Leur regard peuvent conforter vos choix et votre business plan.

Cette analyse peut s'effectuer dans le cadre d'un CAPE (Contrat d'appui au projet d'entreprise).

**Comment
préparer votre
demande de
financement ?**

Il est essentiel d'identifier les différentes ressources financières à mobiliser en faisant votre plan de financement.

Sans un financement approprié, votre projet peut ne pas aboutir, ou s'il aboutit, votre activité risque de ne pas être pérenne, faute de moyens suffisants.

Vous devez savoir exactement comment vous allez financer votre projet, au **démarrage** et aussi pendant la phase de **développement** de votre activité. Le plan de financement va vous permettre ainsi de valider la rentabilité et donc la viabilité de votre projet.

Une fois votre projet de plan de financement établi, France Active vous fait bénéficier d'un accompagnement complet et gratuit en 3 dimensions : des conseils pour bâtir votre stratégie de financement, des financements adaptés à vos besoins et l'accès à un réseau unique d'acteurs économiques et financiers.



Consultez le guide bancaire n°9 « Établir son plan de financement » sur le site lesclesdelabanque.com

**Quelles
solutions de
financement
pour les
demandeurs
d'emploi ?**

Des dispositifs de financement ont été mis en place par chaque Région dans le cadre d'un accompagnement à la création d'entreprise. Ils remplacent l'ancien prêt NACRE. Leurs modalités et conditions d'éligibilité diffèrent suivant votre localisation. Consultez le site les-aides.fr pour plus de renseignements.

L'**ARCE** (Aide à la Reprise ou à la Création d'Entreprise) permet de percevoir une partie de vos allocations chômage sous la forme d'un capital. Vous pouvez ainsi recevoir 60% de vos droits restants à l'Aide au Retour à l'Emploi au début de votre activité.

Une déduction sera appliquée sur le montant du capital qui vous sera attribué dans le cadre du financement des retraites complémentaires.

L'**ARE** (Aide au Retour à l'Emploi) est une allocation qui peut se cumuler avec les revenus d'une activité professionnelle (sous conditions) durant toute la période d'indemnisation.

Enfin, l'**ACRE** (Aide aux demandeurs d'emploi créant ou reprenant une entreprise) permet une exonération personnelle partielle ou totale de charges sociales pendant la 1^{ère} année d'activité. Si vous êtes micro-entrepreneurs, vous devez transmettre votre demande d'ACRE à l'URSSAF. Dans les autres cas, vous n'avez pas de demande à effectuer, si vous remplissez les conditions, vous l'obtenez automatiquement à la création ou reprise de l'entreprise.

**Quelles sont
les autres
solutions de
financement ?**

Un **prêt bancaire** est souvent nécessaire voire requis en complément des autres financements (subventions, avances remboursables...). Votre conseiller bancaire étudiera votre demande de financement notamment en examinant votre business plan.

D'autres financements existent (prêt d'honneur à taux zéro, aides de collectivités locales,...). **N'hésitez pas à consulter les différents acteurs de la vie économique de votre territoire.**

Demandeur d'emploi, vous pouvez bénéficier d'une garantie délivrée par un réseau d'accompagnement (exemple France Active). La garantie accordée après analyse permet de sécuriser votre patrimoine en limitant la caution personnelle sur le prêt que votre banque sera susceptible de demander. L'expertise apportée par France Active en appui de votre dossier conforte la banque dans sa décision. Elle l'aide à mieux comprendre votre projet et mieux cerner les conditions de sa réussite.

**À quel moment
rencontrer
votre banque ?**

La banque est un partenaire clé à toutes les étapes de la vie de votre entreprise.

Au démarrage de votre projet

Le conseiller bancaire pourra consulter votre business plan. Son expérience auprès de la clientèle professionnelle pourra vous être utile pour valider votre réflexion.

À la création de votre entreprise

- Pour ouvrir un compte courant dédié à votre activité professionnelle. Celui-ci est légalement obligatoire pour les sociétés, les Entreprises Unipersonnelles à Responsabilité Limitée (EURL) et les professions libérales, y compris pour les Entrepreneurs Individuels (EI) au-delà de 10 000€ de chiffre d'affaires par an, pendant 2 ans consécutifs. Le certificat de dépôt de fonds, remis par la banque est nécessaire pour l'immatriculation.
- Pour financer si besoin le lancement de votre activité à l'aide d'un prêt bancaire.
- Pour bénéficier de services indispensables ou complémentaires, tels que les moyens de paiement et d'encaissement, assurances et prévoyances, etc.

En cours d'activité

Rencontrez régulièrement votre conseiller pour **bénéficier de solutions toujours adaptées.** Informez-le de vos résultats (conformité à vos prévisions ou au contraire difficultés).

**Comment
vous faire
accompagner
après la
création ?**

De nombreuses entreprises disparaissent dans les 2-3 premières années d'activité. Pour mettre toutes les chances de votre côté, programmez des points réguliers avec une **structure d'accompagnement**, votre **conseiller professionnel bancaire** et votre **comptable** et bénéficiez de leurs conseils.

Un suivi post création permet de :

- vous aider à anticiper d'éventuelles difficultés financières ;
- vous épauler dans les choix de développement ;
- éviter l'isolement.

N'hésitez pas également à consulter régulièrement le site de [France Travail](#).

L'ESSENTIEL

Créer son entreprise lorsqu'on est demandeur d'emploi

- Préparez soigneusement votre projet.
- En tant que demandeur d'emploi, vous pouvez bénéficier d'aides spécifiques à la création.
- Examinez les différentes solutions de financement pour choisir les plus adaptées.
- La banque est un partenaire clé dans la vie de votre entreprise.
- L'accompagnement après la création est fortement recommandé.

lesclesdelabanque.com



PARTENARIAT AVEC :
FRANCE ACTIVE
Les entrepreneurs engagés

